



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE)

GENÈVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

CONTROLE ORDINAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE 2022



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE), GENEVE

Genève, le 25 mai 2023

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE), GENEVE comprenant le bilan au 31 décembre 2022, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et des fonds affectés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la norme Swiss GAPP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du CAUSE et de ses résultats au 31 décembre 2022 conformément aux Swiss GAAP RPC, et plus particulièrement à la Swiss GAAP RPC 21, et sont conformes à la loi suisse. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, à la loi sur les indemnités et les aides financières de l'Etat de Genève et son règlement d'application ainsi que les directives émises par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du CAUSE, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans qualifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note n° 18 « Continuité et événements postérieurs » de l'annexe des comptes annuels ; en effet, il existe une incertitude liée à la continuité du CausE au regard du recours d'une commune au sujet de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI), remettant en question l'ensemble du financement d'hébergement d'urgence.

Si la décision de justice, qui n'a pas été rendue au moment de la rédaction des comptes annuels et de notre rapport de révision, était en défaveur du CausE, la continuité des activités de l'association pourrait être sérieusement compromise. Dans ce contexte, nous rendons attentif le Comité sur les mesures à prendre en considération pour assurer la continuité des activités de l'association pour 2023, notamment concernant le règlement des fournisseurs et des salaires.

Ce point ne modifie pas notre opinion sur les comptes annuels 2022.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du CAUSE à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du CAUSE à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité des activités, sauf si le Comité a l'intention de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée
Réviseur responsable



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé

Annexes : comptes annuels

ASSOCIATION CAUSE

Bilan

au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

ACTIFS	<i>Notes</i>	2022	2021
Actifs circulants			
Liquidités		108 011	863 620
Débiteurs		34 440	34 036
Comptes de régularisation actif	7	295 104	125 631
Total actifs circulants		437 555	1 023 287
Actifs immobilisés			
Comptes caution loyers		21 882	13 532
Parts Coopérative Bistoquette		20 200	10 000
Total actifs immobilisés		42 082	23 532
TOTAL ACTIFS		479 637	1 046 819
PASSIFS			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		15 615	176 252
Créanciers sociaux et fiscaux	8	169 826	98 767
Comptes de régularisation passif	9	111 853	137 281
Total capitaux étrangers à court terme		297 294	412 300
Fonds affectés			
Fonds affecté Hébergement d'urgence	10.1	3 662	510 828
Fonds affecté Répit humanitaire	10.2	40 897	–
Fonds affecté Travaux LRH	10.3	98 626	–
Fonds affecté Ligne téléphonique	10.4	–	83 455
Total fonds affectés		143 185	594 283
Capitaux propres			
Résultats reportés		40 237	21 013
Résultat de l'exercice - Bénéfice		-1 080	19 224
Total capitaux propres		39 157	40 237
TOTAL PASSIFS		479 637	1 046 819

ASSOCIATION CAUSE

Compte de résultat

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

REVENUS D'EXPLOITATION	Notes	2022	2021
Produits			
Subventions	11	1 959 044	2 470 000
Dons	12	1 731 918	1 860 141
Revenus directs (hébergement et location)		390 387	33 630
Autres revenus		9 252	716
Total des produits		4 090 601	4 364 487
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		4 090 601	4 364 487
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges directes d'activités et de projets			
Charges directes de projets	13	2 182 325	3 483 346
Total charges directes d'activités et de projets		2 182 325	3 483 346
Charges de personnel			
Salaires	14	1 946 295	1 711 156
Charges sociales		354 899	309 991
Autres frais de personnel		13 776	8 902
Indemnités reçues des assurances		-27 454	-920
Total charges de personnel		2 287 516	2 029 128
Frais généraux			
Frais de locaux		8 727	10 225
Frais administratifs et informatiques	15	56 943	42 430
Frais de communication, déplacements et événements		6 451	14
Frais bancaires et financiers		816	1 717
Total frais généraux		72 936	54 385
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		4 542 778	5 566 860
RESULTAT NET AVANT VARIATIONS DES FONDS		-452 177	-1 202 373
- Attribution aux fonds affectés	10	-3 701 169	-4 298 239
+ Utilisation des fonds affectés	10	4 152 266	5 519 836
Mouvement net des fonds affectés		451 097	1 221 597
RESULTAT NET DE L'EXERCICE - BENEFICE		-1 080	19 224

ASSOCIATION CAUSE

Compte de résultat par projets

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

2022	Hébergement d'urgence	Répit humanitaire	Travaux LRH	Ligne téléphonique	Fonds non affectés	Total
REVENUS D'EXPLOITATION						
Subventions	1 009 000	850 044	100 000	–	–	1 959 044
Dons	1 531 918	–	200 000	–	–	1 731 918
Revenus directs	6 357	–	–	–	384 030	390 387
Autres revenus	3 850	–	–	–	5 402	9 252
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	2 551 125	850 044	300 000	–	389 432	4 090 601
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges directes de projets	1 749 839	105 805	201 374	84 537	125 307	2 266 862
Charges de personnel	1 300 016	673 167	–	–	229 796	2 202 979
Frais généraux	8 436	30 174	–	–	34 326	72 936
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 058 291	809 146	201 374	84 537	389 430	4 542 778
RESULTAT AVANT MOUVEMENT DE FONDS	-507 166	40 898	98 626	-84 537	2	-452 177
MOUVEMENT DES FONDS	507 166	-40 898	-98 626	83 455	–	451 098
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0	0	–	-1 082	2	-1 080

2021	Hébergement d'urgence		Lignes téléphoniques	Fonds non affectés	Total
REVENUS D'EXPLOITATION					
Subventions	2 405 000		35 000	30 000	2 470 000
Dons	1 763 239		95 000	1 902	1 860 141
Revenus directs	–		–	33 630	33 630
Autres revenus	–		–	716	716
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	4 168 239		130 000	66 248	4 364 487
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges directes de projets	3 464 622		–	18 724	3 483 346
Charges de personnel	1 958 636		44 545	25 947	2 029 128
Frais généraux	50 032		2 000	2 353	54 385
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 473 291		46 545	47 024	5 566 860
RESULTAT AVANT MOUVEMENT DE FONDS	-1 305 052		83 455	19 224	-1 202 373
MOUVEMENT DES FONDS	1 305 052		-83 455	–	1 221 597
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	–		–	19 224	19 224

ASSOCIATION CAUSE

Tableau de financement au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative
en francs suisses

TABLEAU DE FINANCEMENT	2022	2021
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice	-1 080	19 224
Diminution / (Augmentation) créances à court terme	-404	-34 036
Diminution / (Augmentation) comptes de régularisation actif	-169 473	-125 631
Augmentation / (Diminution) des créanciers et dettes	-89 577	274 444
Augmentation / (Diminution) comptes de régularisation passif	-25 428	129 131
Total flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-285 962	239 600
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Diminution / (Augmentation) comptes immobilisations financières	-18 550	-23 532
Total flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-18 550	-1 046 992
Flux de fonds provenant de l'activité de financement		
Augmentation / (Utilisation) des fonds affectés	-451 098	-1 046 992
Total flux de fonds provenant de l'activité de financement	-451 098	-1 046 992
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITES		
Etat des liquidités au 1er janvier	863 620	1 671 013
Etat des liquidités au 31 décembre	108 011	863 620

ASSOCIATION CAUSE

Tableau de variation des fonds Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

2022	01.01	Attri- butions	Utilisations	Transferts internes / externe	31.12
Fonds affectés					
Fonds affecté Hébergement d'urgence	510 828	2 551 125	-3 058 291	–	3 662
Fonds affecté Répit humanitaire	–	850 044	-809 147	–	40 897
Fonds affecté Travaux LRH	–	300 000	-201 374	–	98 626
Fonds affecté Ligne téléphonique	83 455	–	-83 455	–	-
Total fonds affectés	594 283	3 701 169	-4 152 266	–	143 185
Fonds propres					
Résultat reporté	21 013	–	–	19 224	40 237
Résultat de l'exercice	19 224	-1 080	–	-19 224	-1 080
Total fonds propres	40 237	-1 080	–	–	39 157
2021					
	01.01	Attri- butions	Utilisations	Transferts internes /	31.12
Fonds affectés					
Fonds affecté Hébergement d'urgence	1 641 275	4 168 239	-5 473 291	174 604	510 828
Fonds affecté "Hotline" téléphonique	–	130 000	-46 545	–	83 455
Total fonds affectés	1 641 275	4 298 239	-5 519 836	174 604	594 283
Fonds propres					
Résultat reporté	31 944	–	–	-10 931	21 013
Résultat de l'exercice	-10 931	19 224	–	10 931	19 224
Total fonds propres	21 013	19 224	–	–	40 237

ASSOCIATION CAUSE

Note annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

1. Description de l'entité

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2020, l'Association Archipel, créée en 2014, change de nom et devient le "Collectif d'Associations pour l'Urgence SocialE (CausE)". Le CausE reste une association à but non lucratif, régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse et par ses statuts datés du 9 décembre 2020.

Son siège est situé dans le canton de Genève.

Elle a pour but de mettre en œuvre et soutenir des réponses innovantes, concrètes et dignes aux problématiques rencontrées par les personnes vivant la précarité dans un esprit d'universalité/inconditionnalité à travers les axes suivants :

- Mise à l'abri humanitaire des personnes sans-abri.
- Développement de solutions de logement pour des personnes en manque d'hébergement ou logées dans des situations précaires.
- Information et sensibilisation des autorités et de la population aux réalités des personnes vivant la précarité.

2. Organisation

L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'association et est composée des organisations membres de l'Association.

Les membres de l'Association sont des organisations privées à but non lucratif (association ou fondation) actives dans le domaine socio-sanitaire.

Le comité, nommé pour 2 ans par l'Assemblée Générale, tient un registre des membres et assure la direction exécutive. Le comité se constitue lui-même, sauf le président qui est élu par l'Assemblée Générale.

Président :	M. Fabrice Roman (Centre la Roseraie) *	M. Fabrice Roman
Vice-Président :	M. Etienne Quillet (Bateau Genève)*	M. Serge Longère
Trésorière :	Mme Valérie Spagna (Armée du Salut) *	Mme Valérie Spagna
Membres :	M. Alain Bolle (Centre Social Protestant)*	M. Etienne Quillet
	Mme Sophie Buchs (Caritas)*	M. Dominique Froidevaux
	M Thomas Herquel (Première Ligne) *	Mme Sophie Buchs
		M. Alain Bolle

La direction est assurée par :

Directrice	Aude Bumbacher *	Aude Bumbacher
Adjointe de direction	Caroline Ritter *	

Le Comité désigne les détenteurs des signatures, qui est collective à deux. Le signe * indique les personnes ayant la signature.

ASSOCIATION CAUSE

Note annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

3. Parties liées

Les organisations membres peuvent fournir certaines prestations, notamment en matière de support ou de logistique, à l'association "CausE". Si les montants sont significatifs ceux-ci seront indiqués dans les Etats Financiers.

Le comité est constitué de personnes qui sont également membres ou salarié-e-s des associations membres, l'appartenance est indiquée au regard de leur nom dans la liste des membres du comité (cf point 2, comité).

4. Statut fiscal

L'Association bénéficie d'une exonération fiscale d'une durée indéterminée à partir de l'exercice 2020.

5. Organe de révision et SCI

A partir de fin 2020 l'association a reçu d'importantes subventions.

Afin de répondre à la réglementation pour les entités recevant ce type de subventions, l'association a soumis ses comptes à un expert- réviseur agréé pour procéder à un contrôle ordinaire.

Dans le but de répondre aux directives en vigueur le système de contrôle interne a été formalisé en 2021, approuvé par le Comité en date du 14 septembre 2021, et revu le 17 novembre 2022.

L'Organe de révision est la Fiduciaire Global Audit Services SA, Genève, dont le mandat débute en 2020.

Les honoraires provisionnés pour l'exercice 2022 se montent à CHF 6'462 (2021, frais effectifs : 6'462).

ASSOCIATION CAUSE

Note annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

6. Principes comptables

6a Principes pour la comptabilisation et la préparation des états financiers

Les états financiers de CausE ont été établis conformément aux dispositions applicables du Code des obligations, aux normes Swiss Gaap RPC, notamment la Swiss Gaap RPC 21, et aux exigences de l'Etat et de la ville de Genève pour les entités subventionnées.

6b Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

6c Débiteurs

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, sur la base des factures émises par l'association pour des prestations réalisées à la date de boucllement.

6d Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, puis amorties selon leur durée de vie. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 3'000.-.

6e Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

6f Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date du boucllement.

6g Revenus et charges

Les revenus et les charges sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

6h Dons et subventions

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association.

6i Fonds affectés

Les fonds affectés sont des produits reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'attribution aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés.

ASSOCIATION CAUSE

Note annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

7. Comptes de régularisation actifs	2022	2021
Produits à recevoir	210 955	125 131
Charges payées d'avance	84 149	500
Total comptes de régularisation actifs	295 104	125 631

8. Créanciers sociaux et fiscaux	2022	2021
Caisse AVS	79 760	46 239
Caisse de pension	47 593	–
Autres assurances sociales	42 473	50 735
Salaires	–	1 793
Total créanciers sociaux et fiscaux	169 826	98 767

9. Comptes de régularisation passifs	2022	2021
Produits reçus d'avance	1 315	–
Charges à payer	110 538	137 281
Total comptes de régularisation passifs	111 853	137 281

10. Fonds affectés

Un tableau séparé détaillant les mouvements des fonds affectés est joint aux Etats Financiers.

10.1 Fonds affecté Hébergement d'urgence

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance des hébergements d'urgence en hôtel pour les personnes sans-abri.

10.2 Fonds affecté Répit humanitaire

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance un projet de mise à l'abri immédiate des personnes sans-abri, notamment dans l'ancienne Renfile du CSP à Plan-les-Ouates.

10.3 Fonds affecté Travaux LRH

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance les travaux de transformation et d'aménagement de l'ancienne Renfile du CSP à Plan-les-Ouates.

10.4 Fonds affecté Ligne téléphonique

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance une "hotline" téléphonique pour l'hébergement d'urgence.

ASSOCIATION CAUSE

Note annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

11. Subventions reçues	2022	2021
Etat de Genève, département de la cohésion sociale	–	1 400 000
Ville de Genève, département de la Cohésion sociale et de la Solidarité	1 854 044	1 040 000
Loterie Romande	100 000	–
Autres Subventions	5 000	30 000
Total subventions reçues	1 959 044	2 470 000

L'association bénéficie également d'une subvention non-monétaire de l'Etat de Genève, DCS, pour la mise à disposition gratuite de locaux destinés à l'hébergement de personnes démunies et sans abri. Les principaux éléments sont indiqués ci-après.

Immeuble d'habitation av.de la Roseaie 58	du 1.5.22 au 31.12.22	34 480	–
---	-----------------------	--------	---

12. Dons reçus	2022	2021
Fondation privée Genevoise	1 520 000	1 845 000
Chaîne du bonheur	150 000	–
Autres dons, affectés	61 918	13 239
Autres dons, non affectés	–	1 902
Total dons reçus	1 731 918	1 860 141

13. Charges directes d'activités et de projets	2022	2021
Hébergements - nuitées	1 611 010	3 109 544
Loyers et charges	224 353	18 711
Repas et aides alimentaires	104 898	339 121
Travaux	201 374	–
Autres frais directs	40 690	15 970
Total charges directes d'activités et de projets	2 182 325	3 483 346

14. Rémunération des membres dirigeants

Les membres du comité du CausE ne reçoivent pas d'indemnités ou de salaires pour leur engagement.

15. Frais administratifs et informatiques	2022	2021
Papeterie, télécommunication, port, cotisations et AG	16 695	8 399
Informatique	8 498	8 978
Honoraires comptabilité et salaires, conseils	24 826	18 860
Honoraires révision	6 924	6 193
Total frais administratifs et informatiques	56 943	42 430

ASSOCIATION CAUSE

Note annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

16. Engagements hors bilan

	2022	2021
Baux qui n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncés dans les 12 mois qui suivent la clôture :		
Valeur résiduelle des locaux destinés aux bénéficiaires, de 1 à 5 ans	176 739	358 954
Valeur résiduelle des locaux destinés aux bénéficiaires, plus de 5 ans	–	–

17. Rapport de performance

Le CausE publie un rapport d'activité qui remplit les critères du rapport de performance selon la norme Swiss Gaap RPC 21.

18. Continuité & événements post-clôture

En date du 28 avril 2023, la Ville de Genève nous informait que le budget de financement d'hébergement d'urgence avait été accordé pour un montant de CHF 1'042'400 pour mai à décembre 2023. Cette décision avait été prise par la Ville sur délégation des autres communes, en application de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA). Toutefois, la commune de Cologny a formé un recours contre la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI), qui avait permis un accord pour une prise en charge partagée et équitable de la politique d'urgence sociale. Dès lors, LAPAS pourrait être suspendue et la ville de Genève ne peut pas assurer seule cette prise en charge sur base de la LAPSA, pour le financement de minimum 500 places d'hébergement disponibles toute l'année.

En attendant la décision de justice sur le financement 2023 et ses modalités de répartition intercommunale, le Conseil administratif de la Ville a décidé de maintenir l'ensemble des dispositifs de financement sur une base mensuelle, ceci devant évoluer au fil de l'actualité. Si le financement n'était pas assuré pour 2023, il est possible que le CausE ne puisse pas assurer le règlement des fournisseurs et des salaires ; ainsi, le Comité se conformerait aux dispositions relatives à la continuation de l'exploitation, notamment la tenue de ses comptes en valeur de liquidation le cas échéant.

19. Autres informations

	2022	2021
Nombre d'employés au 31.12, en EPT	25	30
Cautionnement et sûretés en faveur de tiers	21 882	13 332
Dettes envers les institutions de prévoyance		
Cotisations courantes	47 593	1 246
Cotisations non courantes	Néant	Néant
Engagements résultant de contrats de leasing	Néant	Néant
Actifs mis en gage ou grevé d'une réserve de propriété	Néant	Néant
Montant provenant de la dissolution de réserves latentes	Néant	Néant
Engagements conditionnels	Néant	Néant
Événement significatif postérieur à la date de clôture	cf note 18	Néant